

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 39/2022

OBJET : DEPARTEMENT DE LA DROME – LONGUEUR DE VOIRIE

L'an deux mil vingt-deux, le 4 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2022

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à BRUNET Michel, BERTUCCI Sandrine pouvoir à SANDON Alain, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MINGORANCE Anita.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire informe l'assemblée que le Département attribue à notre commune une Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie. Le calcul de cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux).

Afin de mettre à jour leurs fichiers, le Département demande d'acter par délibération la longueur de nos voies communales et chemins ruraux.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Dit que la longueur des chemins ruraux revêtus est de 13 110 m,
- Dit que la longueur de la voirie communale conformément à notre déclaration en Préfecture est de 51 247 m.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 026-200056547-20221004-DE_2022_39-DE

